



Strasbourg, 27 février 2009
[PC-OC/GM/docs/PC-OC Mod (2009) 02]

PC-OC Mod (2009) 02

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

COMITÉ D'EXPERTS
SUR LE FONCTIONNEMENT DES CONVENTIONS EUROPÉENNES
SUR LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE PÉNAL
PC-OC

**Liste des décisions prises à la 7^e réunion du Groupe restreint d'experts
sur la coopération internationale (PC-OC Mod) élargi à tous les membres du PC-OC
25 – 27 février 2009**

Le PC-OC Mod a décidé :

1. Elaboration de textes normatifs concernant la Convention européenne d'extradition

a) Extradition simplifiée

- de modifier le projet révisé de rapport explicatif du 3^e Protocole additionnel à la Convention européenne d'extradition ;
- de convenir de parachever la rédaction du paragraphe 19 du projet de rapport explicatif par courriel d'ici au 20 mars 2009 ;
- d'inviter la plénière du PC-OC à adopter ces modifications, à examiner le document révisé, à adopter ledit document et à le soumettre au CDPC ;

b) Règle de la spécialité

- d'examiner un projet de texte portant modification de l'article 14 de la Convention européenne d'extradition, sur la base des propositions soumises par MM. Branislav Boháčik (Slovaquie), Eugenio Selvaggi et Per Hedvall (Suède) ;
- de charger le Secrétariat de modifier ce texte à la lumière des discussions tenues pendant la réunion et d'inviter les membres présents à approuver le texte révisé par courriel d'ici au 20 mars 2009 ;
- d'inviter le PC-OC à examiner ce texte révisé à sa prochaine réunion plénière ;

c) Prescription

- d'examiner la question de la prescription sur la base d'un projet de texte fondé sur une proposition concrète soumise par M. Vladimir Zimin (Fédération de Russie) et sur l'article 8 de la Convention relative à l'extradition entre les Etats membres de l'Union européenne ;
- de prendre note du fait qu'il existe une grande divergence de vues sur cette question et de charger le Secrétariat de préparer un document résumant les différents points de vue présentés pendant la réunion, assorti de propositions concrètes de libellé fondées sur ces différents point de vue ;

- de charger le Secrétariat d'envoyer ce document à toutes les délégations et d'inviter ces dernières à soumettre leurs commentaires sur les différentes propositions d'ici au 13 avril 2009 ;
- d'inviter la plénière du PC-OC à examiner le texte modifié à la lumière des commentaires formulés par les délégations ;

d) Voies et moyens de communication

- d'examiner une proposition concrète soumise par M. Vladimir Zimin (Fédération de Russie) sur les voies et moyens de communication ainsi que les commentaires formulés par trois délégations sur cette proposition ;
- de prendre note du fait qu'au sein du PC-OC Mod les avis sont nettement partagés en ce qui concerne la valeur ajoutée et la nécessité d'une éventuelle modification de l'article 12, notamment par rapport à la proposition concernant les autorités compétentes, considérant, en particulier, l'article 5 du 2^e Protocole additionnel à la Convention ;
- de saluer la proposition de M. Vladimir Zimin de modifier sa proposition à la lumière de ces discussions ;
- d'inviter la plénière à examiner cette proposition révisée et de fournir au PC-OC Mod de nouvelles orientations quant à la manière de traiter cette question .

2. L'entraide judiciaire dans les affaires liées à l'informatique

- d'examiner les réponses au questionnaire du PC-OC sur l'entraide judiciaire dans les affaires liées à l'informatique (PC-OC (2008) 08 Rev), ainsi que le résumé des réponses établi par le Secrétariat (PC-OC (2009) 05) ;
- de prendre note des informations communiquées par M. Alexander Seger, chef de la Division du crime économique (Direction de la coopération) concernant un projet de rapport sur le fonctionnement des points de contact 24/7 pour la cybercriminalité ainsi que les difficultés d'interprétation soulevées par l'article 32 b de la Convention sur la cybercriminalité ;
- de charger le Secrétariat de transmettre au T-CY les documents ayant fait l'objet des discussions pendant la réunion ;
- d'inviter le T-CY à examiner les bonnes pratiques mises en évidence dans les réponses à son questionnaire ;

3. Suivi de la 28^e Conférence des ministres européens de la Justice (25-26 octobre 2007, Lanzarote) – les relations entre les procédures d'asile et les procédures d'extradition

- d'examiner les réponses au questionnaire sur les relations entre les procédures d'asile et les procédures d'extradition (PC-OC (2008) 18 Rev 3) et le résumé des réponses établi par le Secrétariat (PC-OC (2009) 04)
- inviter les délégations qui ne l'ont pas encore fait de répondre à ce questionnaire d'ici le 13 avril 2009 ;
- inviter les délégations de transmettre au Secrétariat des exemples de problèmes concrets concernant cette question avant la prochaine réunion plénière ;
- d'inviter la plénière du PC-OC à examiner ces réponses et de fournir au PC-OC Mod de nouvelles orientations concernant cette question ;

4. Questions diverses

- de prendre note d'une lettre de l'Institute for International Research on Criminal Policy, Université de Gand, sollicitant l'assistance du PC-OC pour un projet de recherche concernant l'exequatur ;
- de charger son Président de transmettre cette lettre à toutes les délégations du PC-OC en les invitant à coopérer avec l'Institut sans obligation de leur part ;
- d'inviter l'Institut à informer le PC-OC des résultats sur lesquels déboucheront ses travaux.

* * * * *